

26 novembre 2012

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2012

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l' Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par MAKHEIA Group (la « Société ») de ses propres actions, programme qui a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2012.

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est disponible sur les sites internet de l'AMF et de la Société, et tenu à la disposition du public au siège de la Société. Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.

MAKHEIA Group est un groupe de communication indépendant, premier groupe français de création de contenus pour les entreprises. À travers la notion de "marque média" et son optimisation par des méthodes d'analyse originales, MAKHEIA GROUP permet aux entreprises, grâce aux contenus, de dynamiser leurs relations avec les publics sensibles, clients, collaborateurs, actionnaires.

Présidé par Edouard Rencker, MAKHEIA GROUP est organisé autour de trois pôles stratégiques : les contenus corporate (SEQUOIA), les contenus marketing (avec les agences AFFINITY et PLACE DU MARCHE) et les contenus digitaux (MAKHEIA DIGITAL et LA FORME). MAKHEIA GROUP compte 160 collaborateurs et a réalisé une marge brute de 17 Millions d'Euros en 2011.

ISIN FR0000072993 - ALSEQ - REUTERS : ALSEQ.PA - BLOOMBERG : ALSEQ:FP

1. ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME – CADRE JURIDIQUE

Le présent programme de rachat a été autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2012 aux termes de la cinquième résolution adoptée à titre ordinaire, et mis en œuvre par le Conseil d'administration réuni le même jour après l'Assemblée générale.

2. NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENUS PAR L'EMETTEUR

Au 15 juin 2012, le capital de la Société était composé de 5.978.959 actions. A cette date (avant bourse), la Société détenait 23 396 actions propres, soit environ 0,39% du capital. Les titres MAKHEIA Group sont inscrits sur le marché ALTERNEXT de NYSE EURONEXT Paris, code ISIN : FR0000072993.



3. TITRES CONCERNES

Actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotées sur NYSE Alternext Paris.

4. REPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 26 novembre 2012, la société détient :
19 020 actions, affectées au contrat de liquidité ;
50 000 actions, pour permettre d'assurer les conditions de earn out de contrats d'acquisition, avec pour dernière échéance le 30 avril 2014.

5. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme tels qu'autorisés par l'Assemblée générale du 15 juin 2012 sont :

- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital ;
- la réduction de capital par annulation de tout ou partie des titres rachetés dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de 24 mois ;
- La contribution à la liquidité des titres de l'émetteur dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant ;
- L'attribution d'actions aux bénéficiaires d'actions gratuites, d'option de souscription ou d'achat d'actions ; aux salariés dans le cadre de la participation de ces derniers aux fruits de l'expansion de l'entreprise et/ou de plan d'épargne entreprise.

6. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL DES TITRES SUSCEPTIBLES D'ETRE ACQUIS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La part maximale du capital dont le rachat a été autorisé par l'Assemblée générale du 15 juin 2012 dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions est de 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations le modifiant, soit à titre indicatif au 15 juin 2012, 597.895 actions.

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale porte sur 10% des actions composant le capital social, soit le volume maximum d'actions propres autorisé par la loi à cette date, afin que la Société soit à même de faire face à des circonstances nouvelles, sans que son intention actuelle soit d'acquérir ce volume maximal.

7. PRIX MAXIMUM D'ACHAT ET MONTANT MAXIMAL DES FONDS AFFECTES AU RACHAT

Le prix maximum d'achat des actions a été fixé par l'Assemblée générale du 15 juin 2012 à 4,0 euros par action. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 745.520 euros sous réserve du montant des réserves libres existantes au moment de la mise en œuvre du présent programme.

Le Conseil d'Administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susvisé, en cas de modification de la valeur nominale, d'opération sur le capital par incorporation de réserves ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuites d'actions, d'amortissement ou réduction du capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

8. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT



L'autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sans pouvoir excéder 18 mois à compter de la présente assemblée.

9. PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le précédent programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2011 n'a été utilisé que dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

10. BILAN DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC LA SOCIETE AUREL BGC – TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conclu avec Aurel BGC, est en vigueur depuis le 7 juillet 2011.

Au 30 janvier 2013, les moyens suivants sont disponibles sur le compte de liquidité :

- 39.428,13 euros en espèces
- 19 020 titres Makheia Group

Il est rappelé qu'au 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 36.950,39 €
- 19.816 titres